Commission européenne

La nouvelle Politique Agricole Commune

Ricard RAMON I SUMOY
DG Agriculture et développement rural
Commission européenne

Comité Economique et Social Européen
Bruxelles, 5 mars 2014

Agriculture et Développement rural

Commission européenne

Plan de l'exposé

1. Où en sommes-nous dans le processus de réforme de la PAC ?
2. Pourquoi cette réforme?
3. La dimension budgétaire
4. Les éléments-clés de la nouvelle PAC

Commission européenne

1. Où en sommes-nous dans le processus de réforme de la PAC ?

Commission européenne

12 avril – 11 juin 2010 — Débat public (citoyens et organisations à travers l'UE)

18 novembre 2010 — Communication de la Commission « La PAC à l'horizon 2020 »

12 octobre 2011 — **Propositions législatives de la Commission pour la PAC**

Les propositions législatives ont été accompagnées d'une analyse d'impacts des scénarios possibles d'évolution de la politique (analyse qualitative et quantitative)

2011-2013 — Négociations au Parlement européen et au Conseil

Opinion Comité Economique et Social Européen (Avril 2012)

26 June 2013 — **Accord politique sur la réforme de la PAC entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission**

2013 — Finalisation de la phase législative

2014 — Approbation des actes délégués et d'exécution

Commission européenne

Calendrier pour la nouvelle PAC au niveau UE

26 Juin 2013	Accord politique sur l'orientation de la nouvelle PAC
17 Déc 2013	Adoption des actes législatifs de base
20 Déc 2013	Publication des actes législatifs de base
Premier semestre 2014	Adoption des actes délégués
Premier semestre 2014	Publication des actes délégués et d'exécution
1er Janvier 2015	***Pleine entrée en vigueur de la nouvelle PAC***

Prochaines étapes

Finalisation de l'étape législative →

- ✓ Adoption des actes délégués et d'exécution

Paiements directs →

- ✓ Mise en œuvre au niveau national/régional de la nouvelle architecture des paiements directs
- ✓ Choix des EM pour les différents régimes (principalement pour le 1er août 2014)

Développement rural →

- ✓ Approbation des contrats de partenariat et des programmes de développement rural

Commission européenne

2. Pourquoi cette réforme?

Quels sont les défis auxquels l'agriculture est confrontée …

Défis

Economiques

Environnementaux

Territoriaux

Défis économiques

- Sécurité alimentaire
- Ralentissement des gains de productivité
- Volatilité des prix / des revenus
- Crise économique

Défis environnementaux

- Changement climatique
- Érosion et dégradation des sols
- Qualité de l'eau et de l'air
- Habitats et biodiversité

Défis territoriaux

- Vitalité des zones rurales
- Diversité des agricultures de l'UE

Evolution récente du prix des matières premières

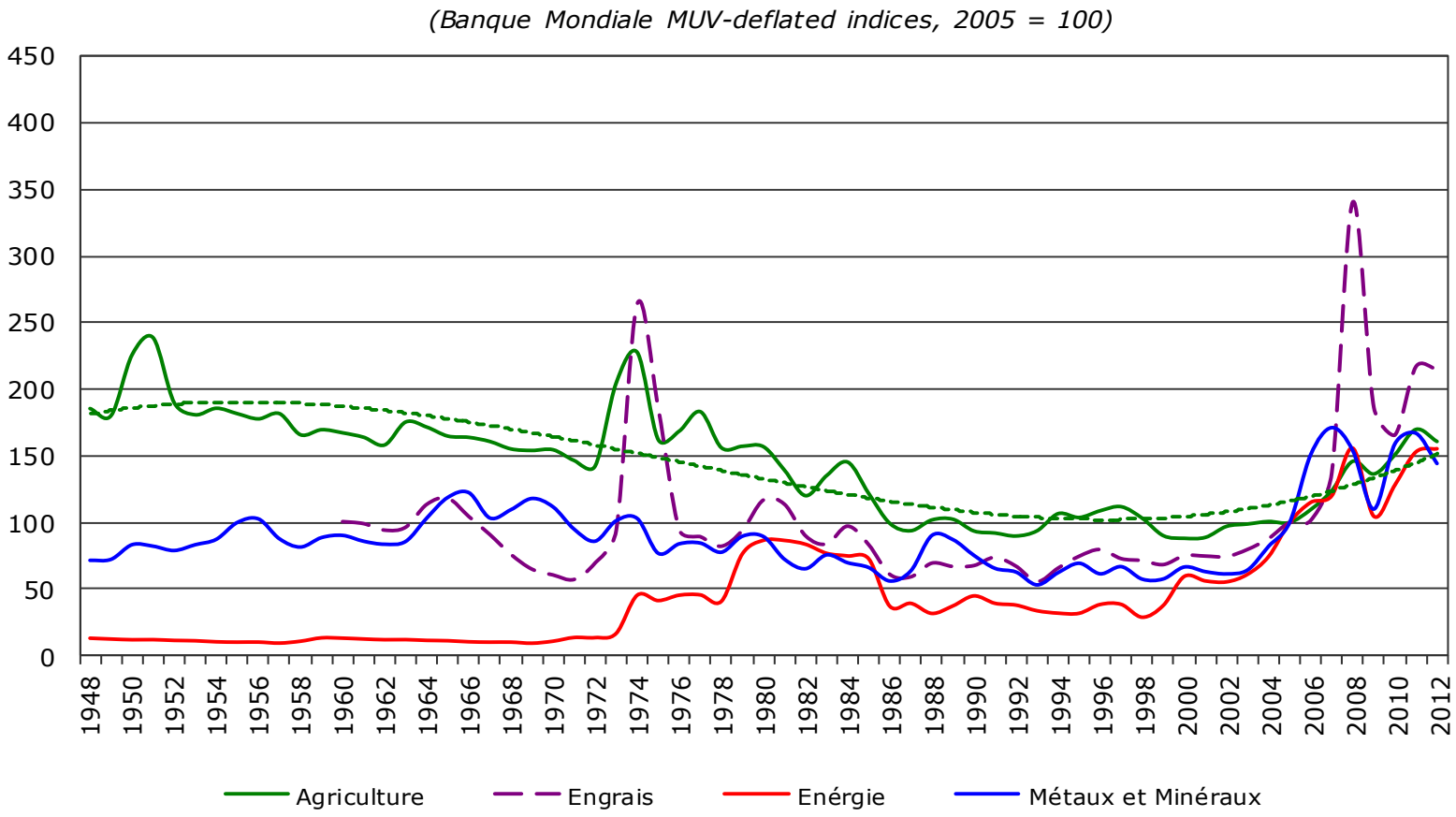

Source: Banque Mondiale

Changement climatique – Effets possibles sur l'agriculture de l'UE

▲ Risques d'inondations
▲ Étés plus chauds et secs
▲ Niveau des mers
▲ Risques de parasites, maladies
▲ Rendement des cultures et des plantes fourragères
▼ Santé et bien-être des animaux

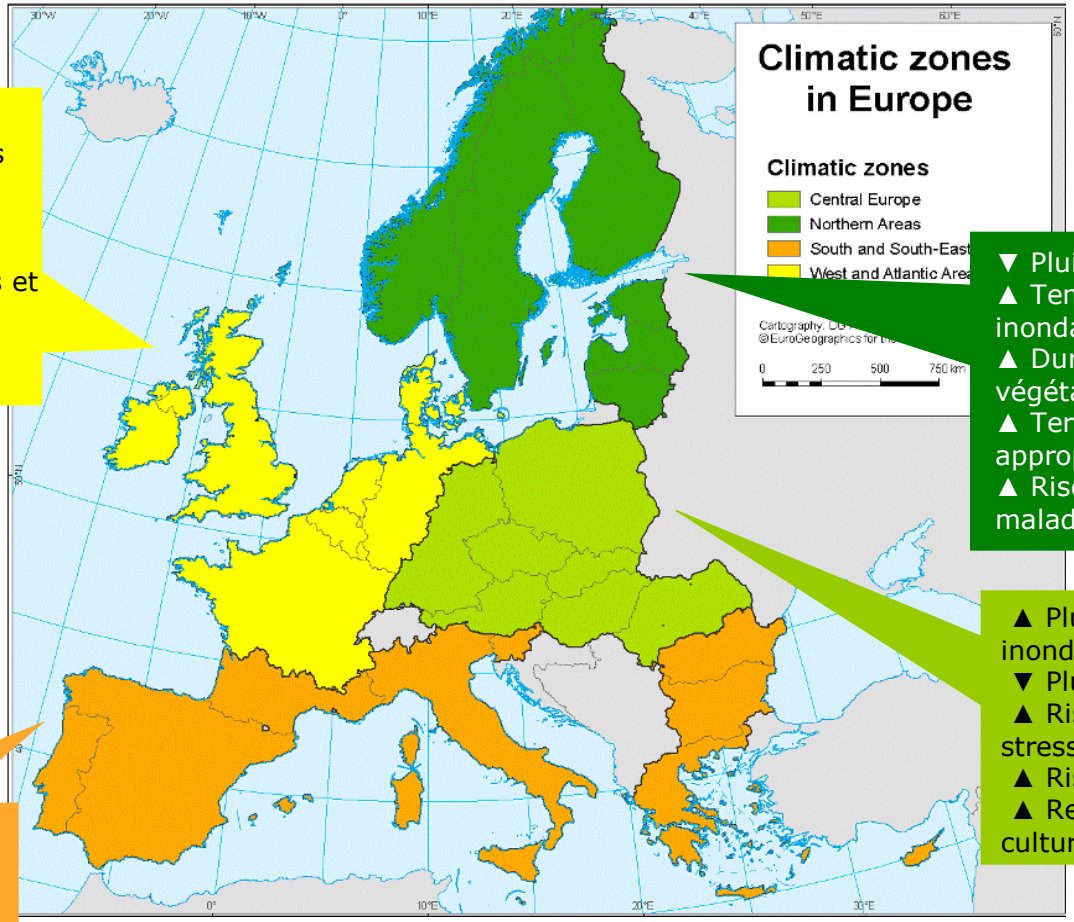

▼ Pluies estivales
▲ Tempêtes hivernales, inondations
▲ Durée de la période de végétation, rendements
▲ Terres agricoles appropriées
▲ Risques de parasites, maladies

▲ Pluies hivernales, inondations
▼ Pluies estivales
▲ Risques de sécheresse, stress hydrique
▲ Risques d'érosion des sols
▲ Rendements, éventail de cultures

▼ Disponibilité en eau
▲ Risques de sécheresse, de canicule
▲ Risque d'érosion des sols
▼ Période de végétation, rendements des cultures
▼ Superficies cultivées optimales

Source: DG Agriculture et développement rural, sur la base de rapports de l'AEE et d'études scientifiques du CCR et des États membres.

Importance de l'emploi dans le secteur primaire

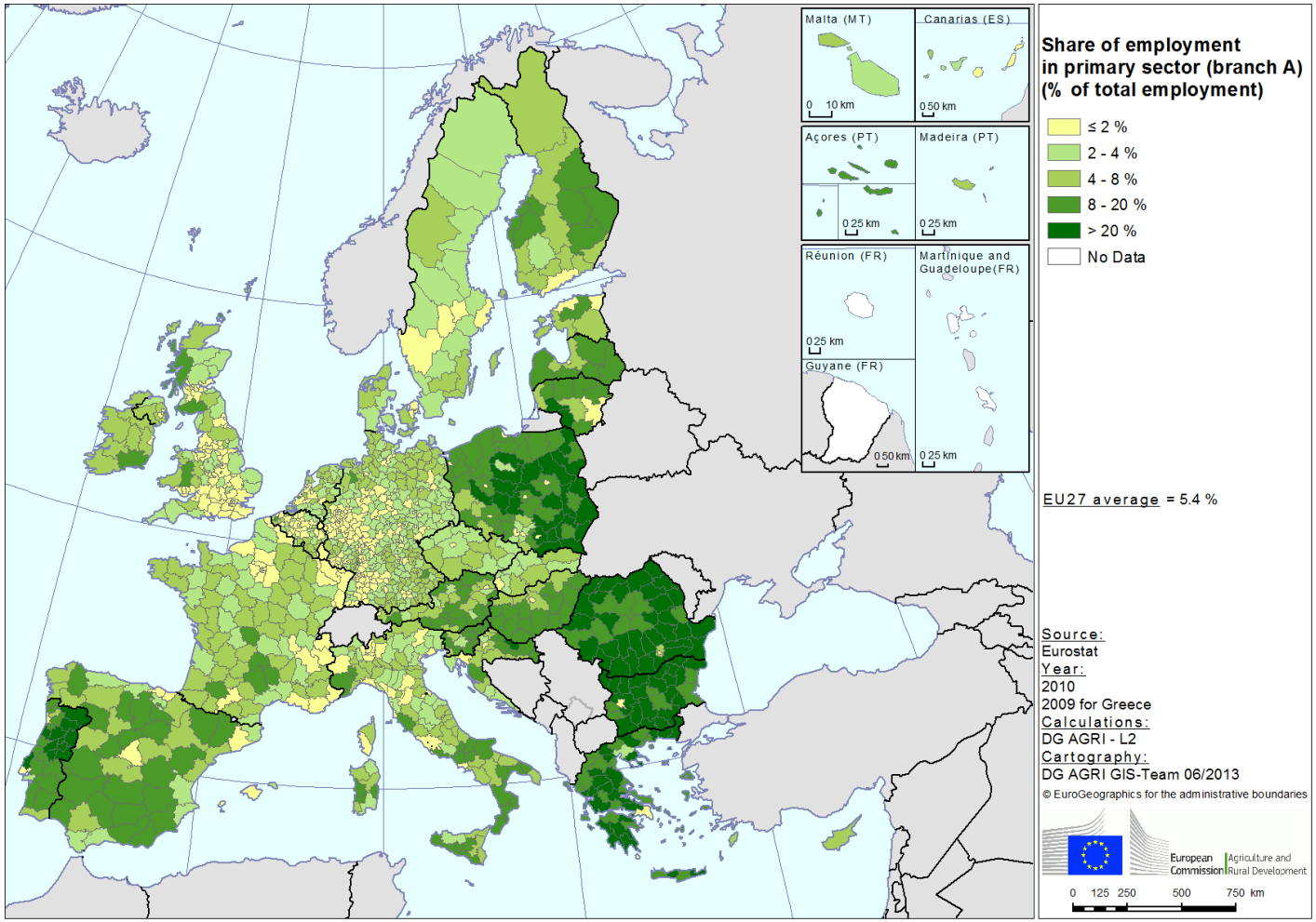

Comment la PAC les relèvera-t-elle ?

Pour assurer des résultats performants et efficaces de la politique, et pour poursuivre le processus de réforme

Objectifs politiques

- Une production alimentaire viable
- Une gestion durable des ressources naturelles et actions climat
- Un développement territorial équilibré

Objectifs de la réforme

Compétitivité accrue

↓ ↑

Durabilité améliorée

↓ ↑

Plus d'efficacité

Les principes clés de la nouvelle réforme

Changement d'approche

- Reconnaissance du double rôle de l'agriculture (biens marchands / biens publics)
- La fourniture de biens publics sera soutenue dans les deux piliers (avec notamment l'introduction d'un paiement direct vert).

Structure du soutien plus efficace et plus intégrée

- Maintien de la structure globale des instruments de soutien, avec ajustement
- Mise en œuvre des instruments du PI et PII de manière plus ciblée, plus intégrée, en complémentarité

Plus de flexibilité pour atteindre des objectifs communs

- Reconnaissance de la grande diversité des conditions de production dans l'UE, avec plus de flexibilité dans les modalités d'application de la PAC
- Un cadre règlementaire et budgétaire bien défini, assurant une politique équitable et définissant des instruments et des objectifs communs clairs.

3. La dimension budgétaire

Comment la PAC sera-t-elle financée?

Cadre financier pluri-annuel et PAC 2014-2020 (milliards € - prix 2011)	Conseil Européen (8/2/2013)	Propositions de la Commission (6/7/2012)	Différence en milliards €	Différence en %
Titre 2	373.179	386.472	-13.293	-3.4%
PAC (Total)	362.787	375.018	-12.231	-3.3%
Pilier 1	277.851	283.051	-5.200	-1.8%
Pilier 2	84.936	91.967	-7.031	-7.6%
Réserve en cas de crise	2.800	3.500		
Pilier 1 + réserve de crise	277.851	286.551	-8.700	-3%
% PAC dans le budget EU				
CAP (hors réserve de crise)	37.8%	36.3%		

15% du I à II pillier (sans co-financement)

Possibilité des transfers entre pilliers

15% du II à I pillier (+10% pour certain EM)

Redistribution des paiements directs entre EM

=> Réduction de 1/3 de l'écart entre le niveau d'aide actuel et 90% de la moyenne UE en 2020

=> Seuil minimum de 196 EUR/ha (en moyenne nationale)

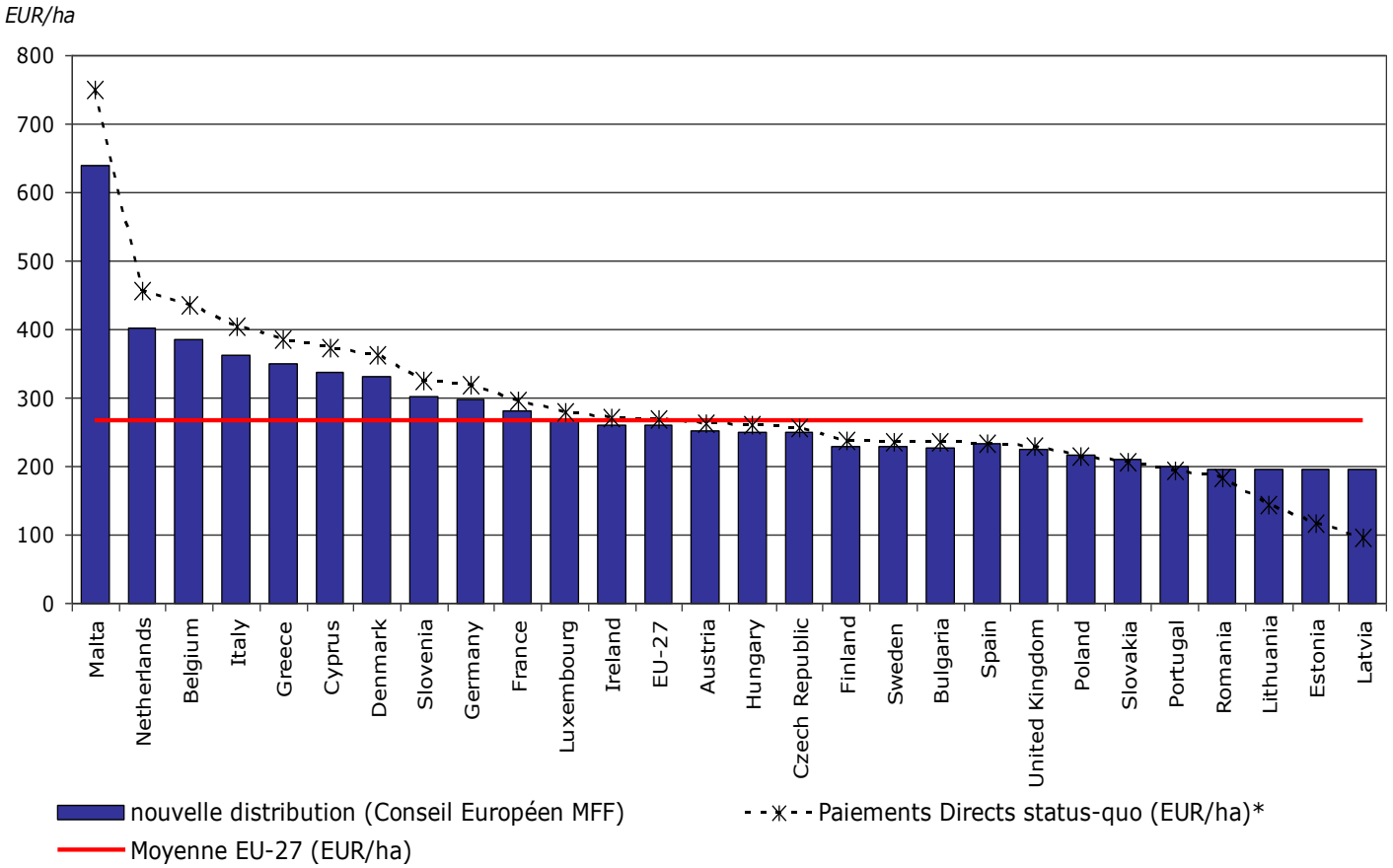

* Calculé sur la base de toutes les aides directes du règlement du Conseil (CE) n ° 73/2009, après modulation et augmentation par paliers pour les EM concernés, à l'exception du POSEI / Iles de la mer Egée et coton et les surfaces potentiellement éligibles de 2009.
** Calculé sur la base de l'annexe II de la proposition législation sur les paiements directs pour l'année de demande 2019 (année budgétaire 2020) et les surfaces potentiellement éligibles de 2009.

Décisions importantes à prendre par les États membres…

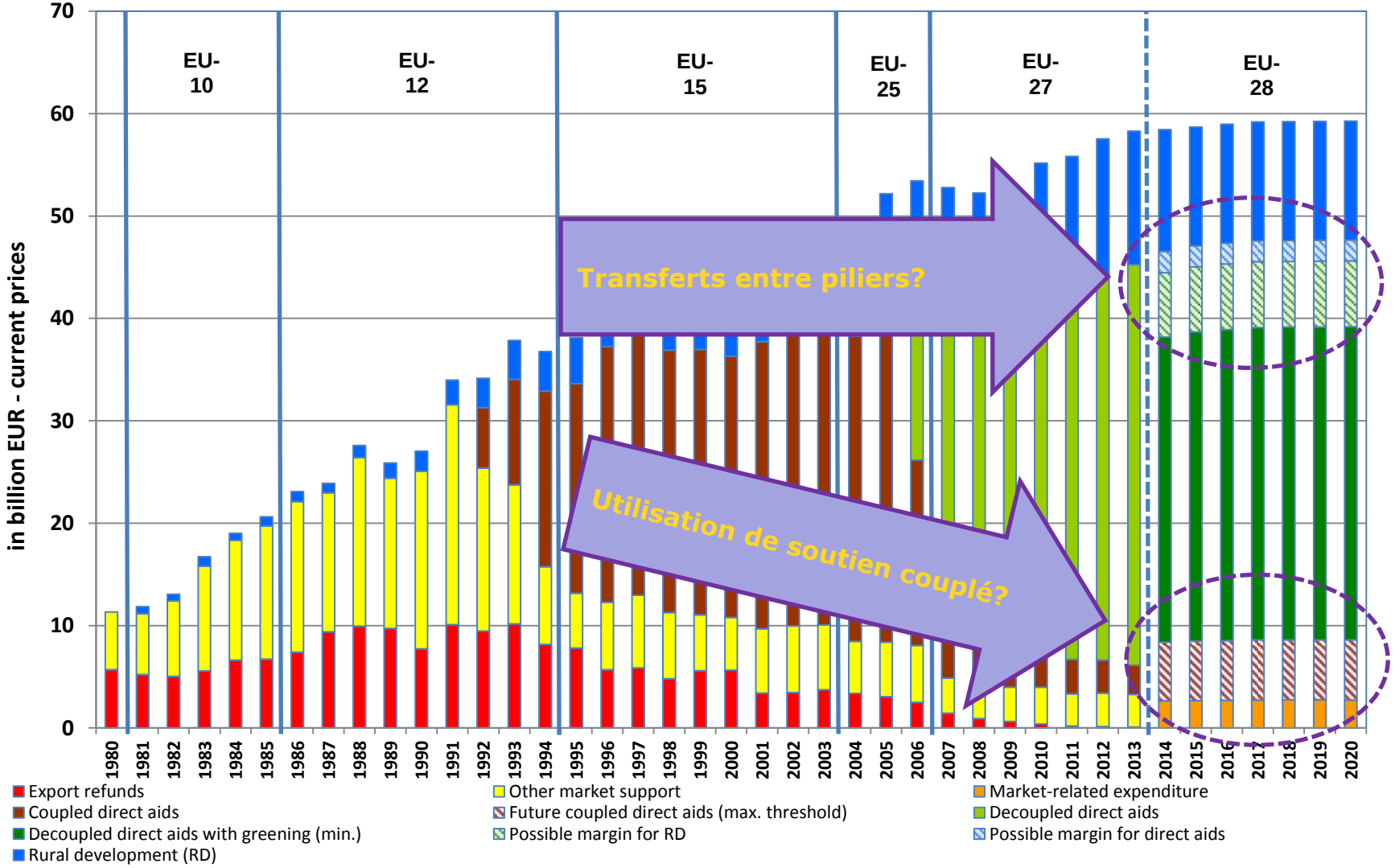

4. Les éléments clé de la nouvelle PAC

Commission européenne

Compétitivité améliorée

Orientation vers le marché

- ✓ Retrait progressif des restrictions existantes à la production
- ✓ Alignement des mesures de marché et filet de sécurité amélioré
- ✓ Mécanisme de gestion de crises renforcé

Meilleur fonctionnement des filières

- ✓ Cadre renforcé pour les OP, AOPs et les OIPs.
- ✓ Soutien financier pour la création d'OPs
- ✓ Soutien renforcé pour les circuits courts

Renforcer les liens entre connaissance et pratique

- ✓ Partenariat Européen pour l'Innovation ('Durabilité et productivité en agriculture')
- ✓ Stimuler la recherche agricole et le transfert de connaissances
- ✓ Services de Conseil Agricole

Instruments de la PAC pour répondre à l'objectif de compétitivité

Orientation au marché et filet de sécurité

- Orientation au marché:
  - Fin des quotas (sucre, lait) et des droits à plantation de vignes (nouveau système d'autorisation)
  - Fin de certains régimes (lait écrémé, vers à soie)
- Filet de sécurité adapté:
  - Flexibilité améliorée
  - Intervention pour bovins élevée à 85% du prix de référence
  - Achat par adjudications pour produits laitiers dépassant les seuils (beurre: 50k t, période + 1 mois); aides au stockage privé pour fibre de lin, LEP et fromages en AOP/IGP
- Gestion de crises renforcée:
  - Clause de sauvegarde
  - Réserve de crise
  - Exemption temporaire des OPs et OIPs des règles de concurrence

Coopération des producteurs

- Elargissement du modèle des OPs et des OIPs à tous les secteurs
- Extension des contrats de livraison à tous les secteurs (volontaire pour l'EM, sauf sucre)
- Négociation collective des contrats d'approvisionnement autorisée pour certains producteurs de cultures, bovins et huile d'olives
- Extension des régulations d'approvisionnement par des OPs et OIPs reconnues pour le jambon en AOC/IGP
- Continuation des accords dans le secteur sucrier, après les quotas
- Extension des règles également possibles pour les OP et OIP dans le secteur laitier

Outils de gestion des risques

- Boite à outils de gestion des risques dans le Dev. rural:
  - **primes d'assurance cultures, animaux et végétaux** (participation financière aux primes couvrant les pertes causées par des phénomènes climatiques défavorables, des maladies ou des infestations parasitaires)
  - **Fonds de mutualisation** (un fonds accrédité par l'EM par lequel les agriculteurs peuvent s'assurer pour obtenir des compensations en cas de maladies animales ou végétales ou incidents environnementaux)
  - **Instrument de stabilisation des revenus** (même mécanisme que le fonds, mais la cause de la perte de revenu n'entre pas en compte)
- Complémentarité avec d'autres mesures de développement rural

Durabilité renforcée

Paiements directs verts →

- ✓ Pratiques bénéfiques pour l'environnement et le climat obligatoires
- ✓ 30% du budget des paiements directs
- ✓ Eco-conditionnalité améliorée

Développement rural plus vert →

- ✓ Priorités "efficacité des ressources" & "éco-systèmes"
- ✓ Niveau d'ambition élevé pour les mesures liées à l'environnement et au climat
- ✓ Enveloppe minimum obligatoire de 30% pour des actions environnementales

Attention accrue pour la recherche et l'innovation →

- ✓ Partenariat Européen pour l'Innovation ('Durabilité et productivité en agriculture')
- ✓ Stimuler la recherche agricole et le transfert de connaissances
- ✓ Services de Conseil Agricole

La nouvelle architecture "verte" de la PAC

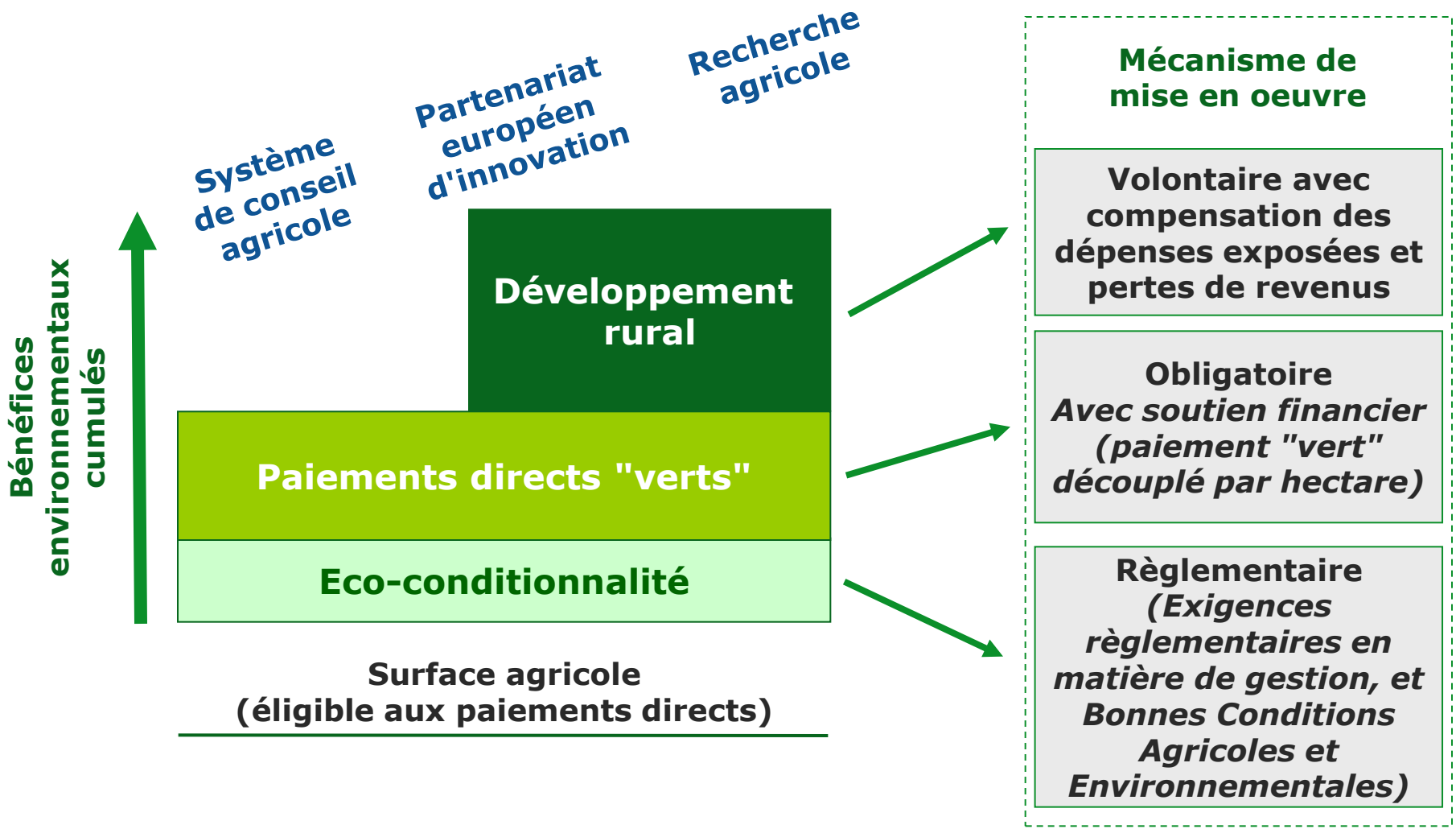

Les nouveaux paiements directs "verts"

30% de l'enveloppe des paiements directs pour l'application de 3 pratiques:

- maintien des **prairies permanentes**:
  - ✓ Interdiction de convertir dans les zones sensibles
  - ✓ Ratio national/régional avec 5% de flexibilité
- **Diversification des cultures**:
  - ✓ min. 2 cultures sur les terres arables (> 10 ha)
  - ✓ min. 3 cultures sur les terres arables (> 30 ha)
  - ✓ La culture principale peut couvrir au max. 75% des terres arables, et les 2 principales max. 95%.
- Maintien d'une **Surface d'Intérêt Ecologique** sur au moins 5% des terres arables de l'exploitation:
  - ✓ Uniquement pour les exploitations avec terres arables > 15 ha
  - ✓ Augmentation à 7% sur base d'un rapport de la Commission en 2017 et une proposition législative
  - ✓ Les SIE peuvent inclure: jachères, terrasses, particularités topographiques, bandes tampons, surfaces boisées, agro-foresterie, terres en bordures de forêt, taillis, cultures dérobées et cultures fixant l'azote.

Equivalence: les EM peuvent permettre aux agriculteurs d'appliquer d'autres mesures considérées "équivalentes" (ex. rotation de cultures au lieu de diversification)

Commission européenne

Plus grande efficacité

Ciblage plus performant →

- ✓ Agriculteur actif
- ✓ Jeunes agriculteurs
- ✓ Paiement vert
- ✓ Soutien spécifique par territoire, par secteur, par taille

Distribution plus équitable →

- ✓ Convergence des paiements entre EM
- ✓ Convergence des paiements entre agriculteurs

Approche stratégique des dépenses →

- ✓ Intégration améliorée avec les autres politiques UE et approche stratégique dans la programmation du développement rural
- ✓ Amélioration du suivi et de l'évaluation des instruments politiques

Nouvelle conception des paiements directs

Dégressivité (min. -5% à partir de 150,000€ hors aides vertes) **et plafonnement** (optionnel)

Soutien dans les zones à contraintes naturelles

Conditionnalité Rationalisée

Soutien couplé

- Grande diversité de secteurs
- Jusqu'à 8% (ou 13% dans certaines cas) de l'enveloppe PD, +2% pour les protéagineux

Natural constraint support

- Pour les zones sujettes à des contraintes naturelles – tout ou partie
- Jusqu'à 5 % de l'enveloppe

Paiement Jeunes agriculteurs

- Jusqu'à 2% de l'enveloppe
- < 40 ans, en installation
- +25% de majoration des paiements
- pour max. 5 ans

Paiement «vert»

- Diversification des cultures
- Prairies permanentes
- Surface d'intérêt écologique
- 30 % de l'enveloppe PD
- Des exemptions et seuils
- Principe d'équivallence

Paiement de base

- Nouveaux droits en 2015
- RPUS prolongé jusqu'en 2020 (EU-10)
- Notion "d'agriculteur actif"
- Paiement redistributif possible: suppléments (max. +65%) aux premiers ha (max. 30ha ou moyenne nationale)
- Aide à l'hectare uniforme au niveau national ou régional en 2019, mais convergence plus progressive possible (min. paiement à 60% de la moyenne en 2019)

OU

Régime Petites exploitations

- Simplification des demandes et des contrôles
- Paiement d'un forfait à déterminer par l'État membre, sous conditions (compris entre 500 et 1250 €)
- Mise en œuvre en 2015
- Jusqu'à 10 % de l'enveloppe PD

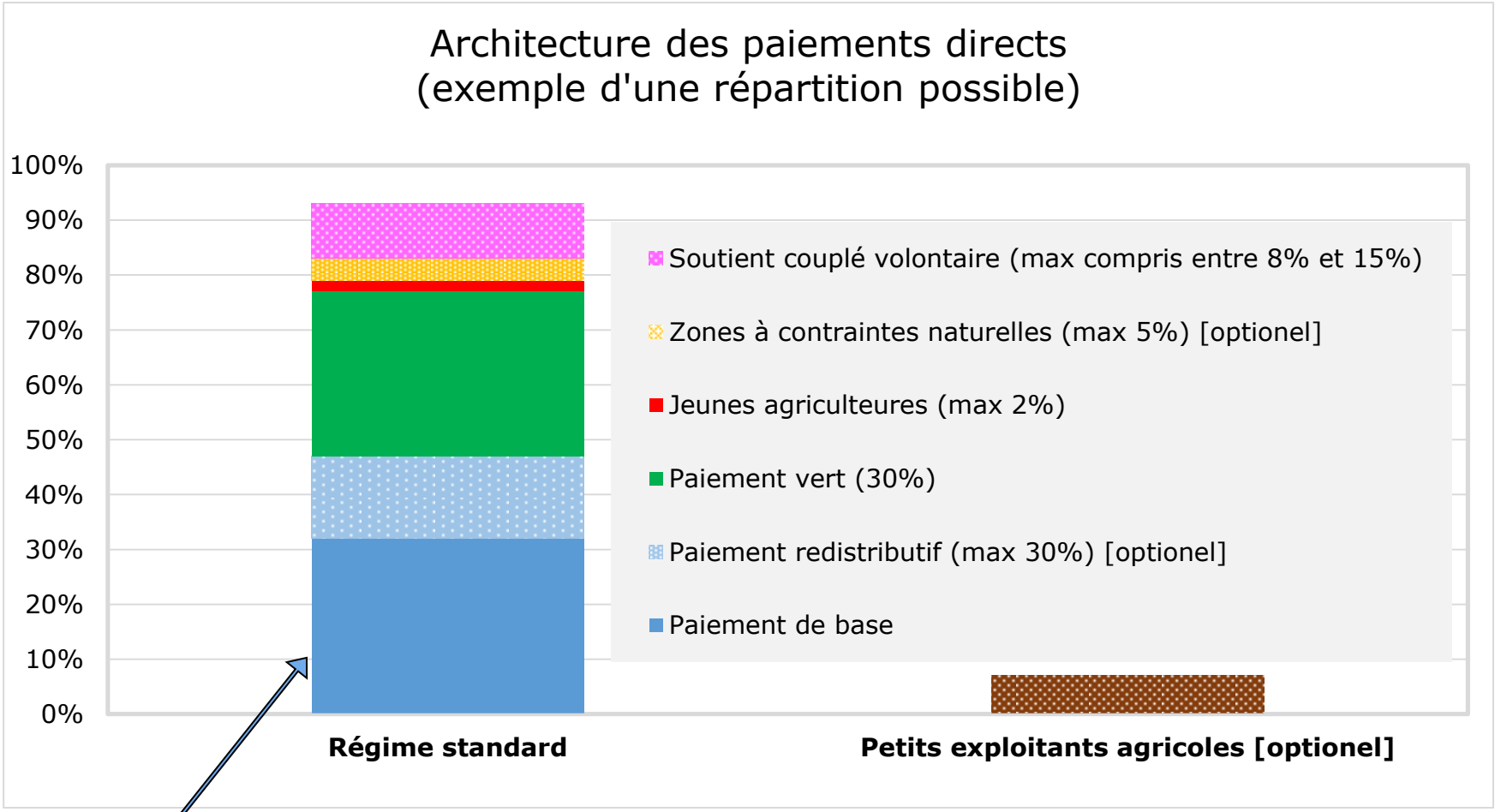

Convergence interne (DPB)
Dégressivité (min. 5% > 150.000 €)

Commission européenne

6 priorités pour le développement rural

1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie

2. Améliorer viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts

3. promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie

30%

5. promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique en zones rurales

5%

Commission européenne

La future PAC en un coup d'oeil

Compétitivité améliorée	Durabilité renforcée	Plus grande efficacité
Orientation vers le marché	Paiements directs verts	Ciblage plus performant
Amélioration du fonctionnement des filières	Développement rural plus environnemental	Distribution plus équitable
Renforcer les liens entre connaissance et pratique	Attention accrue pour la recherche et l'innovation	Approche stratégique des dépenses

Commission européenne

Pour info supplémentaire

Campagne sur la nouvelle PAC "Cultivons nos racines"

http://ec.europa.eu/agriculture/cap-for-our-roots/index_fr.htm

Les règlements de base sur la PAC sont publiés

http://ec.europa.eu/agriculture/newsroom/155_fr.htm

Propositions législatives (initiales) pour la PAC après 2013

http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/index_fr.htm

Impact assessment

http://ec.europa.eu/agriculture/policy-perspectives/impact-assessment/cap-towards-2020/index_en.htm